

Règles de catalogage anglo-américaines, version française

Paule Rolland-Thomas and Rita Bélanger

Volume 19, Number 3, September 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055802ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055802ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rolland-Thomas, P. & Bélanger, R. (1973). Règles de catalogage anglo-américaines, version française. *Documentation et bibliothèques*, 19(3), 131–133. <https://doi.org/10.7202/1055802ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1973

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

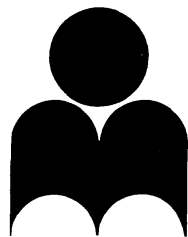
érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

chronique de la recherche



Règles de catalogage anglo-américaines, version française *

L'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal et l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française publieront cette année les *Règles de catalogage anglo-américaines*, version française de l'*Anglo-American Cataloging Rules*, North American Text (1967) et de tous les changements et corrections approuvés conjointement jusqu'à février 1973 par l'*American Library Association*, la *Library of Congress*, la *Library Association* et la *Canadian Library Association*.

Nous avons entrepris cette traduction pour deux raisons: la première, pour répondre aux besoins de l'enseignement de la catalographie à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, seule école universitaire de langue française en Amérique du Nord agréée par l'*American Library Association*; et la seconde, pour mettre à la disposition des bibliothécaires de langue française un instrument de travail écrit dans leur propre langue puisque la bibliothéconomie canadienne s'inspire largement de la pratique américaine notamment en matière de catalogage et de classification.

L'autorisation que nous accordait l'*Ameri-*

* N.D.L.R. La version française de l'*Anglo-American Cataloging Rules* a été publiée au cours de cette année. Etant donné l'importance de l'événement, nous avons choisi de réserver la Chronique de la recherche au texte de la communication présentée par Madame Rolland-Thomas au congrès de la FIAB, à Grenoble, en août dernier.

can *Library Association* de traduire, stipulait que nous ne devions pas changer l'énoncé des règles, exception faite des quelques adaptations d'ordre linguistique ou géographique qui s'imposaient. Nous pouvions, cependant, remplacer les exemples qui ne convenaient pas à la version française.

Sous la direction de Paule Rolland-Thomas, le travail de traduction proprement dit a été confié à une traductrice du métier, Rita Bélanger. Le manuscrit a été lu et examiné par des bibliothécaires canadiens et étrangers. Plusieurs d'entre eux nous ont fait parvenir leurs remarques et nous avons retenu celles qui ne portaient pas atteinte à l'homogénéité du style, de la terminologie et des principes énoncés. Nous avons aussi consulté des experts notamment pour ce qui a trait à la Bible, aux livres liturgiques, aux documents juridiques, aux films cinématographiques, aux incunables, etc. La recherche et la traduction des exemples ont été confiées à Pierre Deslauriers, assistant-chef des Services internes de la Bibliothèque de droit de l'Université de Montréal. Nous avons gardé tous les exemples de la version nord-américaine dans les langues autres que l'anglais; et les exemples anglais quand ils illustraient mieux, à notre avis, l'énoncé d'une règle.

Il a fallu consacrer beaucoup de temps à la recherche d'exemples français pertinents pour la première partie: *Choix et présentation des vedettes*, et la deuxième partie: *La description*. On nous avait laissé entendre, jusqu'à la fin de 1972, que la troisième partie: Les "*non-livres*", allait faire l'objet d'une révision complète pendant l'année 1973; nous avons par conséquent décidé d'y laisser la majorité des exemples de la version anglaise quitte à les reprendre lorsque la nouvelle édition paraîtrait. Nous apprenons maintenant que cette troisième partie révisée sera intégrée dans quelques années à la deuxième édition de l'*Anglo-American Cataloging Rules*.

Comme il est dit plus haut, nous n'avons pas changé l'énoncé des règles mais nous avons fait quelques adaptations. Ainsi quand une règle stipulait l'emploi de l'anglais ou de la forme anglaise, nous avons prescrit l'emploi du français ou de la forme française. De même, dans une énumération de plusieurs langues où l'anglais venait en premier dans un ordre prioritaire, nous avons placé le français à la tête de la liste.

Pour des raisons d'ordre géographique, culturel ou linguistique, nous avons ajouté, à l'occasion, des notes de traduction au bas des pages. Par exemple, la règle 138B3, *L'adresse bibliographique*: "if a city in the United States, with or without an American publisher, is named in a secondary position in a work containing a foreign imprint, it is included in addition to the foreign imprint". En note, nous suggérons aux bibliothécaires canadiens de lire "canadien" chaque fois qu'on a employé le terme "américain" dans le passage concerné. La règle 109: *Parties de la Bible*: "... Treat the titles of individual books that are part of the Protestant canon as sub-headings under the appropriate testament using the brief citation form of the Authorized version". Pour répondre aux besoins des bibliothécaires de langue française, nous ajoutons en note une référence à la *Bible de Jérusalem* et à la *Bible* publiée dans la Bibliothèque de la Pléiade. La règle 45C "Omit hyphens between given names in French but retain hyphens between names in other languages when they are used through personal preference. . ." donne comme exemple illustrant la première partie de cette règle: Sartre, Jean Paul *not* Sartre, Jean-Paul. En note, nous avertissons le lecteur que cette règle est contraire à l'usage français.

La traduction à proprement parler n'a présenté aucune difficulté, mais elle a exigé un travail de recherche considérable. Le vocabulaire de la bibliothéconomie et des domaines connexes est déjà bien établi dans les pays francophones, et si la pratique varie d'un pays à l'autre, voire même d'une bibliothèque à l'autre, il n'en reste pas moins vrai que les principaux éléments qui constituent une bibliothèque, un fonds ou un dépôt sont à peu près les mêmes partout, et que les techniques et les méthodes de conservation, de consultation et de prêt, ainsi que les instruments de travail et de recherche qui y sont créés s'inspirent fondamentalement des mêmes principes.

On se retrouvait alors devant la lourde tâche d'avoir à choisir, parmi tous les termes utilisés chez nous ou recueillis dans nos recherches, ceux qui étaient non seulement consacrés par l'usage et une longue tradition,

mais surtout ceux qui représentaient une équivalence fidèle des termes anglais à traduire. La traduction devait respecter l'esprit et la lettre des règles, c'est-à-dire qu'elle devait énoncer en français, à l'aide de la terminologie et du vocabulaire reçus, les principes qui se pratiquent dans une des plus grandes et des plus riches bibliothèques du monde et qu'on a consignés dans un recueil à l'intention de toutes les autres bibliothèques qui les emploient pour cataloguer leurs fonds. Il fallait donc respecter cette réalité et éviter de transformer les règles en directives ou en normes absolues. On pouvait facilement se méprendre sur ce plan et ne pas voir dans le style stéréotypé, uniforme et répétitif des énoncés, et le vocabulaire restreint de la version anglaise que les auteurs cherchaient par ce moyen à faire ressortir la cohésion et l'uniformité du système qu'ils décrivaient.

L'acte traductionnel devait refléter ces impératifs lexicaux, sémantiques et stylistiques. Sur le plan lexical, le français dispose de termes qui n'auraient jamais figuré dans la traduction si on n'avait pas fait intervenir le sens et le contexte: le mot *tome*, entre autres, et tous ses dérivés (traduisant un des sens du terme *volume*); le substantif assimilé, pour traduire *related works*; les termes explicite (*closing phrase of a work*); exhaustif (*comprehensive*); dépouillement (*contents*); éditeur intellectuel (*editor*); éditeur commercial (*publisher*); rédacteur (*writer or nominal author*); adresse bibliographique (*imprint*, qui se traduit aussi en français par *édition*); dépôt, fonds, collection (*holdings, repository, collection*); répertoire et ses dérivés, et tables (*index, list*).

Le mot *vedette* ne correspondait, au sens strict du mot pour les non-initiés, qu'au terme *heading*. Rien dans l'expression anglaise *enter under* ne laisse soupçonner la panoplie d'expressions dont dispose le français pour rendre ce concept: mettre en vedette au; prendre, choisir, comme vedette; traiter avec une vedette au; établir une vedette au. Il est clair que la traduction littérale "entrer sous" et le terme "entrée" ne peuvent pas désigner une opération du catalogage. Les diverses connotations du mot *entry* employé seul dans le texte sont difficiles à traduire sans contexte. Il s'agit d'une notice lorsqu'il est employé dans le sens de *catalog entry*, mais désigne la vedette adoptée pour le catalogue dans le sens de *catalog entry form*, et il se traduit par vedette principale ou secondaire, lorsqu'il a le sens de *main* ou *added entry*.

Le même phénomène se répète dans le cas des termes comme impression recto-verso (*perfect printing*), exemplaire complet, parfait (*perfect copy*), collectivité (*corporate body*), oeuvres complètes (*collected works*),

titre général (*collective title*), collection (*series, collection*), publication en série (*serials*). Parmi les termes difficiles à traduire, et qui ont nécessité l'intervention des catalographes chevronnés, nous relevons, *scope*, et *scope and contents*, qui dans la plupart des cas désignaient le contenu du chapitre ou de l'ouvrage. *Extent*, qui désigne tantôt le nombre total des pages, et tantôt la description matérielle du contenu. La mention de la collation dont l'intitulé est *Extent of text in one (more than one) volume* se lit en français "description matérielle du texte en un volume (en plusieurs volumes)". On pourrait ajouter aussi *alternative rule* (variante de la règle) et *set* qui dans ce contexte n'est pas jeu, mais plutôt série. Pour ce qui est des abréviations, l'usage plutôt flou observé dans les publications françaises était quelque peu déroutant. Nous avons tout de même conservé les "pp." pour désigner les pages extrêmes, et indiqué les millésimes en entier lorsqu'ils étaient reliés par un trait d'union, prenant comme guides les normes publiées par l'AFNOR.

Nous avons évité autant que possible d'avoir recours à l'impératif et à l'infinitif, pour rester fidèles à l'esprit des règles, choisissant de préférence les espèces verbales plus souples et plus articulées comme la voix passive, les temps présent et futur, la forme pronominale et le mode indéfini.

On retrouvera dans la traduction certains néologismes qui nous paraissent de bon aloi parce qu'ils rendent bien l'idée qu'il y avait lieu de traduire. Nous avons donc retenu *titlonym*, trouvé dans les normes de l'AFNOR pour désigner la mention *author of*, acronyme, "non-livres", multilingue, réservant le terme *polyglotte* pour la Bible, etc.

Toutes ces observations font ressortir la richesse des ressources dont dispose le français de la bibliothéconomie pour rendre le style particulier des énoncés des règles anglo-américaines.

Les publications, dictionnaires usuels et spécialisés ne représentant qu'une faible partie des sources consultées, c'est surtout à l'infatigable patience des bibliothécaires de langues anglaise et française, des deux continents et de toutes les spécialités, que l'on doit l'établissement de cette traduction.

Depuis 1970, la Bibliothèque nationale du Canada a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier divers problèmes et de faire des recommandations appropriées sur différents aspects de la normalisation: catalogage, classification, listes des vedettes-matière, automatisation, etc. Pour répondre aux besoins d'un pays bilingue, le rapport sur

la normalisation du catalogage¹ recommande l'adoption de l'*Anglo-American Cataloging Rules*, North American Text et de sa version française pour la rédaction des notices devant paraître dans *Canadiana*, bibliographie nationale du Canada. Les ouvrages en langues romanes seront catalogués d'après la version française tandis que les ouvrages en langue anglaise et autres langues seront catalogués d'après l'édition nord-américaine en langue anglaise.

L'*Anglo-American Cataloging Rules* est un ouvrage "dynamique" qui ne cesse d'évoluer depuis sa parution en 1967: on envisage maintenant la très importante refonte de la partie qui traite de la description dès que les auteurs auront approuvé l'I.S.B.D. (International Standard Bibliographic Description).

Les éditeurs de la version française traduiront et publieront les mises à jour au fur et à mesure de leur parution dans le *Cataloging Service* de la Library of Congress.

Nous espérons que cet ouvrage sera utile aux bibliothécaires francophones et favorisera dans une certaine mesure l'internationalisation des règles de catalogage.●

Paule Rolland-Thomas

Ecole de bibliothéconomie
Université de Montréal et

Rita Bélanger

Bureau des traductions
Secrétariat d'Etat
Ottawa

1. *Normalisation du catalogage: rapport et recommandations du Groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage*. Présenté au Directeur général de la Bibliothèque nationale, M. Guy Sylvestre. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1973.